

# **Guide à l'intention des chargés de cours**

## **Table des matières**

1. Introduction
2. Organisation de l'École
  - a) Personnes ressources
  - b) Instances universitaires
3. Ressources humaines
  - a) Attribution des cours et affichage
  - b) Pointage et probation des chargés de cours
  - c) Évaluation des enseignants faite par les étudiants
  - d) Code de déontologie des enseignants
4. Pédagogie
  - a) Coup d'œil sur le programme
  - b) Plans de cours
  - c) Recueils de textes et livres obligatoires
  - d) Processus d'évaluation des apprentissages et des stages
  - e) Plagiat
  - f) Répartition des notes
  - g) Code de déontologie des étudiants
  - h) Auxiliaires d'enseignement
5. Administration
  - a) Carte d'identité
  - b) Paie
  - c) Compte de dépenses
  - d) Stationnement
6. Syndicat
  - a) SCCUM
  - b) Comité local d'intégration pédagogique
7. Autres ressources
  - a) Centre d'études et de formation en enseignement supérieur
  - b) Bibliothèque et centre de documentation
  - c) La librairie
  - d) Liste des chargés de cours
  - e) Ressources audiovisuelles
  - f) Photocopie
  - g) Autres

## 1. Introduction

Le présent document ([www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca) – Rubrique «*Chargés de cours*») se veut un guide de référence pour les chargés de cours de l'École de criminologie. Il vous permettra d'avoir rapidement accès à différentes informations qui vous sont accessibles un peu partout à travers les différents autres moyens de communication de l'École ou de l'Université. Nous vous encourageons à consulter les autres sources d'information puisque ce guide n'est pas exhaustif.

## 2. Organisation de l'École

L'École de criminologie a été fondée en 1960 par Denis Szabo. Offrant une formation aux cycles supérieurs, c'est seulement en 1967 qu'elle admet des étudiants au niveau du baccalauréat en criminologie. Encore aujourd'hui, l'École de criminologie est la seule au Québec à offrir une formation universitaire en criminologie, et ce aux trois cycles d'études.

Depuis 2000, un nouveau baccalauréat en sécurité et études policières s'est ajouté au programme de l'École de criminologie.

### a) Personnes Ressources

#### **Le Directeur**

*Jean Proulx*  
Tél. 514-343-7309  
[jean.proulx@umontreal.ca](mailto:jean.proulx@umontreal.ca)

#### **Technicienne en coordination**

*Ginette Simard*  
Tél. 514-343-6111, poste 3633  
[ginette.simard@umontreal.ca](mailto:ginette.simard@umontreal.ca)

#### **Adjointe Administrative**

*Virginie Allard-Caméus*  
Tél. 514-343-6528  
[virginie.allard-cameus@umontreal.ca](mailto:virginie.allard-cameus@umontreal.ca)

#### **Programme Sécurité et études policières**

Coordonnatrice des stages et responsable pédagogique  
*Sylvie Archambault*  
Tél. 514-343-6111, poste 3653  
[sylvie.archambault@umontreal.ca](mailto:sylvie.archambault@umontreal.ca)

#### **Programme Criminologie**

Coordonnatrice des stages et responsable pédagogique  
*Arlène Gaudreault*  
Tél. 514-343-7321  
[arlene.gaudreault@umontreal.ca](mailto:arlene.gaudreault@umontreal.ca)

#### **Techniciennes en gestion des dossiers étudiants :**

Bac. Criminologie  
*Madeleine Bohbot*  
Tél. 514-343-6530  
[dahanbom@crim.umontreal.ca](mailto:dahanbom@crim.umontreal.ca)

Bac. Sécurité et études policières  
*Lucie Le Breton*  
Tél. 514-343-7541  
[lucie.le.breton@umontreal.ca](mailto:lucie.le.breton@umontreal.ca)

Études supérieures  
*Lucie Major*  
Tél. 514-343-2116  
[lucienne.major@umontreal.ca](mailto:lucienne.major@umontreal.ca)

Si vous désirez plus d'informations sur le personnel de l'École, nous vous suggérons de visiter le site web de l'École à la rubrique Personnel à l'adresse suivante: [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

#### **b) Instances universitaires**

L'Assemblée départementale: L'assemblée est composée des professeurs, d'un chargé de cours ou son substitut et de représentants étudiants. Les coordonnatrices des stages sont invitées à participer pleinement aux assemblées départementales. L'assemblée adopte les programmes, participe à la nomination du directeur, donne son avis sur l'orientation de l'enseignement et fait toute recommandation concernant l'École.

Les comités de l'École: Le directeur, en collaboration avec l'Assemblée départementale, voit à la création de comités permanents qui l'aideront à la réalisation de son mandat. La participation des chargés de cours est prévue dans certains comités. Vous trouverez la liste des différents comités pour 2004-2005 et leurs membres (en annexe).

L'Association étudiante: Les étudiants ont une association et leur local est situé au C-1035 du Pavillon Lionel Groulx, Tél. 514-343-6111, poste 3649.  
Adresse courriel : [aecum@umontreal.ca](mailto:aecum@umontreal.ca)

Le Centre international de criminologie comparée (CICC): Le Centre international de criminologie comparée est un centre de recherche de l'Université de Montréal. Il est le seul centre francophone de recherche en criminologie au Canada. Il s'appuie sur la collaboration de plusieurs professeurs de l'École de criminologie. Ses activités de recherche sont principalement orientées sur la question criminelle, le système pénal et la sécurité intérieure.

Le directeur actuel est M. Jean-Paul Brodeur, Tél. : 514-343-6168  
L'adresse du site: [www.cicc.umontreal.ca](http://www.cicc.umontreal.ca)

### **3. Ressources humaines**

#### **a) Attribution des cours et affichage**

L'attribution des cours se fait en premier lieu parmi les professeurs. La direction peut également réserver un certain nombre de cours pour des étudiants de doctorat.

Les cours non répartis sont soumis à un affichage pour les chargés de cours aux dates suivantes :

- du 1<sup>ier</sup> au 15 juin pour le trimestre d'automne
- du 1<sup>ier</sup> au 15 octobre pour le trimestre d'hiver
- du 1<sup>ier</sup> au 15 février pour le trimestre d'été

L'affichage se fait sur le site web de l'École à la rubrique «Chargés de cours» ainsi que sur le babillard des chargés de cours de l'École. Les chargés de cours sont invités à soumettre leur candidature aux dates requises par courriel avant :

- le 15 juin pour l'automne
- le 15 octobre pour l'hiver
- le 15 février pour l'été

Vous pouvez trouver le formulaire de candidature sur le site web de l'École à la rubrique «Chargés de cours». Si vous désirez plus de détails, nous vous suggérons de visiter le site web du syndicat à l'article 10 de la convention collective [www.scccum.umontreal.ca/article10.htm](http://www.scccum.umontreal.ca/article10.htm)

#### **b) Pointage et probation des chargés de cours**

Un système de pointage existe afin d'établir l'ancienneté des chargés de cours. La dispensation d'un cours de 45 heures accorde un point. La Direction des ressources humaines fait parvenir à l'École une liste des chargés de cours avec leur pointage et celle-ci est affichée à l'École aux dates suivantes :

- le 15 mai pour le trimestre de l'automne
- le 15 septembre pour le trimestre de l'hiver
- le 15 janvier pour le trimestre de l'été

La convention collective est très explicite sur le sujet à l'article 9. L'article 12 de la convention collective établit le processus d'évaluation des chargés de cours et la période probatoire, alors que l'article 13 définit la fonction du chargé de cours [www.scccum.umontreal.ca/article12.htm](http://www.scccum.umontreal.ca/article12.htm)

#### **c) Évaluation des enseignants faite par les étudiants**

L'École de criminologie participe à une évaluation formative des cours faite par les étudiants après la 5<sup>ième</sup> semaine de cours. Cette évaluation vise à améliorer le plan de cours, s'il y a lieu, pour le groupe d'étudiants concernés.

De plus, au cours des deux dernières semaines de cours, il y a une évaluation officielle selon le règlement pédagogique de la faculté et vous en recevrez les résultats par la poste. Il est important d'en garder une copie qui vous sera

demandée au moment du processus d'évaluation pour compléter votre probation comme chargé de cours.

#### **d) Code de déontologie des enseignants**

Bien qu'il n'y ait pas un document réunissant toutes les attentes éthiques, les enseignants doivent avoir un comportement déontologique qui respecte l'esprit du règlement pédagogique: <http://www.etudes.umontreal.ca/reglements/fas.html>, du Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et des étudiants [http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/sec\\_20/regl20\\_4.p](http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/sec_20/regl20_4.p) du règlement sur les conflits d'intérêt, de la politique sur la propriété intellectuelle: [http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/sec\\_60/rech60\\_13.pdf](http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/sec_60/rech60_13.pdf) et de la Politique sur la recherche avec des êtres humains <http://www.fas.umontreal.ca/pdf/PolitiqueUdeMRechercheetreshumains.pdf>

### **4. Pédagogie**

#### **a) Coup d'œil sur le programme**

Votre enseignement fait partie d'un groupe de cours formant un ensemble relié soit au programme en criminologie ou au programme en sécurité et études policières. La structure de chaque programme prévoit un certain nombre de cours obligatoires et optionnels. Votre cours peut être complémentaire à un ou plusieurs autres cours. Nous vous encourageons à visiter le site de l'École aux rubriques suivantes : **programmes d'études, répertoire des cours et plans de cours**, afin de prendre connaissance de l'orientation générale des deux baccalauréats et des informations spécifiques au sujet de certains cours en relation avec le vôtre [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

#### **b) Plans de cours**

Le règlement universitaire oblige les enseignants à remettre un plan de cours détaillé aux étudiants. Ce plan doit comprendre les objectifs du cours, le mode d'apprentissage et d'évaluation ainsi que le calendrier des rencontres. Vous devez en remettre une copie à Virginie Allard-Caméus et il est suggéré de l'envoyer également par courriel à Madame Ginette Simard pour qu'elle puisse le faire paraître sur le site web de l'École – [ginette.simard@umontreal.ca](mailto:ginette.simard@umontreal.ca). Nous vous suggérons de consulter : **le guide d'élaboration d'un plan de cours** – site du CÉFES [www.cefes.umontreal.ca](http://www.cefes.umontreal.ca) afin d'en saisir toute l'importance.

#### **c) Recueils de texte et livres obligatoires**

Si votre plan de cours prévoit un recueil de textes, vous avez la possibilité de le faire photocopier vous-même et faire payer les frais aux étudiants. Si vous désirez utiliser les ressources de l'Université, vous devez en aviser M. Alain Bolduc de la librairie au 514-343-7362. Si vous prévoyez des lectures obligatoires, vous devez

également en avisant la librairie afin que ces livres soient disponibles en nombre suffisant.

**Librairie**

3200 Jean Brillant

Tél.: 514-343-7362

[www.librairie.umontreal.ca](http://www.librairie.umontreal.ca)

Afin, d'une part, de respecter le droit moral que la Loi sur le droit d'auteur reconnaît aux auteurs et, d'autre part, de faire en sorte que ces derniers soient rétribués en fonction de l'utilisation réelle de leurs œuvres, les membres du personnel enseignant doivent remplir la déclaration électronique des droits d'auteur qui se trouve sur le site de la Librairie.

**d) Processus d'évaluation des apprentissages et des stages**

Inutile d'insister sur l'importance du processus d'évaluation des apprentissages. Le plan de cours doit énoncer la forme d'évaluation qui sera utilisée, les modalités d'évaluation et la pondération respective de chaque évaluation. Un formulaire doit être rempli au début de chaque trimestre et remis aux techniciennes en gestion des dossiers étudiants, Madeleine Bohbot (Criminologie) et Lucie Le Breton (Sécurité et études policières).

L'évaluation peut-être faite par mode de travaux. Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement. Le mode d'évaluation par examen ou une combinaison des deux modes est possible. Il doit y avoir au moins deux évaluations dans un cours. Pour plus d'informations, voir le site de la Faculté des arts et des sciences à «Règlement pédagogique» : [www.etudes.umontreal.ca/reglements/fas.html](http://www.etudes.umontreal.ca/reglements/fas.html)

**e) Plagiat**

Le règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants prévoit que «l'étudiant qui commet une ou plusieurs infractions à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation se voit attribuer, par le professeur, la notation F pour cet examen ou ce travail. Le professeur fait rapport au doyen» (art. 2).

Si vous constatez un plagiat ou lorsque des étudiants ont des difficultés particulières et que vous devez, par exemple, faire des remises ou d'autres arrangements, nous vous demandons d'en informer les responsables des études de premier cycle : Arlène Gaudreault ou Sylvie Archambault.

## f) Répartition des notes

Il est important de respecter les dates de remise des notes :

- le 5 janvier pour le trimestre d'automne
- le 5 mai pour le trimestre d'hiver
- le 5 juillet pour le trimestre d'été

La direction souhaite que votre évaluation des apprentissages puisse établir une nette distinction entre les étudiants excellents, très bons et bons. Elle vous demande de porter une attention particulière à la répartition des notes. **L'École demande dorénavant aux enseignants de faire leur propre histogramme avant la remise de leurs notes** au secrétariat. De cette façon, vous pouvez ajuster les résultats afin de vous rapprocher d'une courbe relativement normale.

Conformément au règlement pédagogique, article 8.6, le jury d'évaluation a le pouvoir de modifier des notes.

## g) Code de déontologie des étudiants

Les étudiants ont un code de déontologie exprimant les comportements attendus de leur part dans le processus de formation (rubrique «vie étudiante» sur le site web de l'École).

Ce code est complémentaire avec certains articles du règlement pédagogique de la Faculté des arts et sciences <http://www.etudes.umontreal.ca/reglements/fas.html> et du règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants [http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/sec\\_30/ens30\\_3.pdf](http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/sec_30/ens30_3.pdf)

Le cahier des stages précise d'autres attentes déontologiques. Les étudiants qui font des recherches qui impliquent un recours à des sujets humains doivent demander un certificat d'éthique (voir le document «Aspects éthiques de la recherche des étudiants au cycles supérieurs») : [http://www.fas.umontreal.ca/fasinfo/formulaire\\_ethique.htm](http://www.fas.umontreal.ca/fasinfo/formulaire_ethique.htm)

À ce sujet, l'École de criminologie applique une politique exigeant le consentement libre et éclairé (écrit) des personnes mises à contribution pour des travaux de recherche à l'intérieur des cours ou pour des études de cas.

## h) Auxiliaires d'enseignement

Les enseignants qui ont plus de 40 étudiants dans leur cours peuvent avoir recours à des auxiliaires d'enseignement, conformément aux *Lignes directrices concernant l'attribution du budget d'auxiliaires d'enseignement* qu'on vous remet avec votre contrat.

## 5. Administration

### a) Cartes d'identité

L'université offre à tout son personnel la possibilité de posséder une carte d'identité avec photographie qui peut vous être très utile pour différents services.

Le Centre d'émission de la carte est au Pavillon J.A. De Sève, 2332 boul. Édouard-Montpetit, Tél. 514-343-6111, poste 3842. L'adresse du site pour connaître les avantages de la carte est [www.drh.umontreal.ca/nouv/carte.htm](http://www.drh.umontreal.ca/nouv/carte.htm). Nous vous recommandons d'obtenir votre numéro d'identification personnel. Celui-ci vous facilitera l'accès à tous les services de l'Université.

### b) Paie

Si vous désirez des informations concernant votre paie, la direction de la rémunération est située au 2815 boul. Édouard-Montpetit, Tél.: 514-343-6441.

### c) Compte de dépenses

Certains chargés de cours sont autorisés à réclamer des frais de déplacement reliés aux stages. Selon les politiques et procédures de la Direction des finances de l'Université, les frais de déplacement sont payés .34 cents le km et doivent être réclamés sur le formulaire frais de voyage - frais de déplacement. À noter qu'un déplacement de 200 km et plus, aller et retour, doit être accompagné d'une pièce justificative (essence - stationnement - autres). Nous vous suggérons de consulter le site : [www.fin.umontreal.ca/procedure/depenses/df8.htm](http://www.fin.umontreal.ca/procedure/depenses/df8.htm)

### d) Stationnement

Vous pouvez acheter des billets de stationnement au 2<sup>ième</sup> étage du Pavillon Jean Brillant ou en vous adressant à l'adjointe administrative de l'École.

## 6. Syndicat

### a) SCCCUM

Le Syndicat des chargées et chargés de cours (SCCCUM) est votre instance syndicale. Les bureaux sont situés au 3060 boul. Édouard-Montpetit, local 102. Téléphone : 514-343-7766, télécopieur : 514-343-5759.  
Courriel : [scccum@magellan.ca](mailto:scccum@magellan.ca)

Nous vous encourageons à visiter le site web du syndicat : [www.scccum.umontreal.ca](http://www.scccum.umontreal.ca) Vous y trouverez de nombreuses informations reliées à votre statut de chargé de cours, entre autres la convention collective et tout

particulièrement les articles sur la liste de pointage, l'attribution des cours, l'engagement et l'évaluation. De plus, vous y découvrirez tous les services offerts par le syndicat ainsi que les instances syndicales.

### **b) Comité local d'intégration pédagogique**

L'article 22 de la convention collective met en valeur l'intégration pédagogique des chargés de cours. Les objectifs sont :

- améliorer la qualité de l'enseignement;
- reconnaître et valoriser la contribution des chargés de cours à la mission d'enseignement;
- susciter la participation et la collaboration entre professeurs et chargés de cours;
- valoriser la contribution des chargés de cours aux activités pédagogiques;
- permettre l'élaboration et la réalisation de projets visant l'intégration des chargés de cours et l'amélioration de la pédagogie.

Afin de travailler à la réalisation de ces objectifs, l'École de criminologie a un comité local d'intégration pédagogique (CLIP), composé de 3 représentants des professeurs et de 3 représentants des chargés de cours. Ces derniers sont élus pour un mandat de deux ans. Le comité 2005-2006 est actuellement composé de Jean Dozois, Marion Vacheret, Sylvie Archambault, Réjean Arsenault, Serge Barbeau, Thierry Webanck, Louis-Georges Cournoyer et de deux substituts : Tony Brien et Sylvie Brunet.

## **7. Autres ressources**

### **a) Centre d'études et de formation en enseignement supérieur**

Le CEFES vous offre plusieurs possibilités de perfectionnement. Vous recevrez le bulletin d'information du CEFES et vous avez avantage à consulter le site [www.cefes.umontreal.ca](http://www.cefes.umontreal.ca) ou téléphoner au 514-343-6898.

Si vous avez des besoins au niveau technologique, vous pouvez consulter le site [www.suite.umontreal.ca](http://www.suite.umontreal.ca) ou téléphoner au 514-343-6898.

### **b) Bibliothèque et centre de documentation**

Le centre de documentation est situé au 4112 du pavillon Lionel Groulx et il regroupe l'École de criminologie et l'École de service social. La responsable est Madame Aniela Béline (Tél. 514-343-6534). Vous recevrez par courriel une liste des dernières acquisitions et vous pouvez consulter le site au [www.crim.umontreal.ca/cdcss](http://www.crim.umontreal.ca/cdcss)

La bibliothèque des lettres et des sciences humaines est située au 3000 Jean-Brillant, Pavillon Samuel-Bronfman. En tant qu'employé, vous avez accès au réseau des 18 bibliothèques de l'Université. Vous pouvez vous informer au 514-343-7430 ou sur le site [www.bib.umontreal.ca](http://www.bib.umontreal.ca)

#### **c) La librairie**

Le site de la librairie est le [www.librairie.umontreal.ca](http://www.librairie.umontreal.ca)

#### **d) Liste des chargés de cours**

Vous trouverez la liste des chargés de cours à la rubrique «**personnel**» sur le site de l'École.

N.B. : Si vous ne désirez pas que votre adresse électronique y figure vous devez en informer Madame Ginette Simard au 514-343-7309 ou à l'adresse suivante : [ginette.simard@umontreal.ca](mailto:ginette.simard@umontreal.ca)

#### **e) Ressources audiovisuelles**

Si votre salle de cours n'est pas munie en permanence d'équipements audiovisuels, vous pouvez faire une réservation au numéro suivant : 514-343-6042.

#### **f) Photocopie**

Vous pouvez toujours faire photocopier vos documents vous-même et réclamer les frais aux étudiants. L'adjointe administrative peut également vous les faire photocopier par le service universitaire. Pour ce faire, vous devez lui remettre vos plans de cours au moins 15 jours avant le début des cours.

#### **g) Autres**

La revue *Criminologie*, fondée par Denis Szabo en 1968, présente principalement des résultats de recherche et s'adresse tant aux scientifiques qu'aux professionnels de la justice pénale. C'est une revue thématique répondant aux préoccupations et aux intérêts actuels des criminologues québécois et étrangers. Elle est la seule revue de criminologie publiée en français en Amérique. Elle est accessible sur le site [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

De plus, le site [www.criminologie.com](http://www.criminologie.com) vous renseignera sur les activités en criminologie, entre autres les démarches en cours pour la création d'un ordre professionnel des criminologues.